

PROGRAMME DE FORMATION

Report d'imposition des plus-values mobilières : Mécanismes et emplois

Il n'est pas simple de se retrouver entre les différents mécanismes de reports ou sursis d'imposition à l'occasion d'apport de titres à des sociétés holdings. Chaque opération d'apport, de cession ou de donation ultérieure peut avoir des répercussions complexes sur le sort de ces reports.

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	Connaissance de l'imposition des plus-values mobilières
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">• Acquérir une maîtrise opérationnelle sur les opérations d'apport cession• Connaître les modalités de réinvestissement des capitaux logés au sein de la holding• Déterminer les conséquences d'une donation ultérieure

Contenu pédagogique:

L'apport de titres à une société holding est une opération qui génère enthéorie

- un report de l'imposition des plus-values latentes sur les titres apportés... et de la trésorerie à placer en cas de cession ultérieure...
- Ce report existe-t-il toujours ? Quelle différence avec le sursis ?
- Quid des plus-values professionnelles ou privées déjà placées en report ?
- Quid si on apporte une société immobilière non assujettie à l'IS ?

Par la suite, la société devenue filiale peut être vendue dans un délai plus ou moins long. Dès lors du « cash » est « captif » au sein de la holding.

- Quelles sont les contraintes de réinvestissements au sein de cette société ?
- Quelles opérations ou quels fonds permettent de maintenir le report ?
- Quelle quote-part du prix de cession peut être réinvestie sans condition ?
- Combien d'années durent ces contraintes ?
- Quid d'un complément de prix perçu ultérieurement ?

Les titres de la holding peuvent être donnés, voire être hérités en cas de décès de l'apporteur.

- Quel est le sort de la plus-value en report ? Est-elle « purgée » ?
- Quelles sont les obligations déclaratives à respecter ?
- Qui paie la plus-value à terme ? Donateur ou donataire ?

Que dire du « petit » abus de droit fiscal pour une opération d'apport suivie d'une cession dans un délai très court ?

L'apport cession doit être bien maîtrisé, pour que vos clients agissent et réinvestissent, par votre intermédiaire, dans les meilleures conditions possibles...

CGPI

- IAS/DDA : 2 heures

Notaires :

- 2 heures | N° d'homologation CSN : 202100874

Experts-comptables :

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation: Quiz d'évaluation des acquis

Intervenants:

Richard Chalier, Directeur Technique Fidroit

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

